

Ecole St Joseph  
2, rue des Mues  
44590 SION-LES-MINES  
Tél-fax : 02-40-28-95-34  
Site : <http://stjosephsion.fr>

le 30/08/2024

INFORMATIONS 2024-2025

**STRUCTURE PEDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE ( 3 classes ).**

- **PS-MS-GS** : Mme Morel Valérie avec Aurélie SCHEUER (aide maternelle) et Mme Céline Brémand (12 jours de décharge)

- **CP CE1-CE2** : Mr Morel Pierre ( nommé pour 1 an)

- **CM1-CM2** : Mme Lefeuvre Véronique

Mme Marie Drouineau est l'enseignante spécialisée.

**HORAIRES :**

**Maternelle et Primaire :**

8H45 – 12H00

13H25 – 16H25

Ouverture du Portail : 8H35 – 13H15.

La directrice étant responsable des enfants sur la cour, le portail ne sera pas ouvert **avant 8h35** (le matin) et **13H15** (l'après-midi), merci de votre compréhension.

Par mesure de sécurité, le portail est fermé pendant les heures de cours. En conséquence, si vous avez besoin, vous devez emprunter l'accès par l'arrière de l'école.

Les élèves de PS et MS-GS, ainsi que les élèves de CP-CE sont accueillis dans leur classe. Seulement pour le premier jour, les parents de PS sont autorisés à accompagner les enfants jusqu'à la porte de la classe. A partir de la deuxième semaine, les enfants sont déposés au portail.

**SORTIES :**

**A 12H00 et 16h25**

L'ensemble des enfants attendront dans la cour et seront remis à leurs parents.

Merci de respecter ce fonctionnement.

## RAPPEL : PLAN VIGIPIRATE RENFORCE

Le stationnement et l'arrêt devant l'école sont strictement réservés aux cars.

Aucune voiture n'est autorisée à s'arrêter devant le mur. Il convient d'éviter, à chaque fois que possible, les rassemblements sur la voir publique préjudiciables à la sécurité des élèves.

### RAPPEL des dates de vacances :

### A CONSERVER

- **TOUSSAINT** : Du vendredi 18 octobre 2024 après la classe au lundi 4 novembre 2024 au matin
- **NOEL** : Du vendredi 20 décembre 2024 après la classe au lundi 6 janvier 2025 au matin
  - **HIVER** : du vendredi 7 février 2025 après la classe au lundi 24 février 2025 au matin.
- **PRINTEMPS** : du vendredi 4 avril 2025 après la classe au mardi 22 avril 2025 au matin.
- **ETE** : vendredi 4 juillet 2025 après la classe

**Pont Ascension : les enfants n'auront pas d'école les 29 et 30 mai 2025.**

### ASSURANCE SCOLAIRE :

Cette année encore, deux options vous sont proposées aux tarifs suivants :

**-option 1 : 2.99 € par élève.**

**-option 2 : 6.16 € par élève.**

Pour faire votre choix, consulter les deux fiches GROUPAMA et retourner **la feuille complétée avec le paiement. (Les documents vous seront donnés lundi 2 septembre)** (Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de l'OGEC).

Dans le cas où vous possédez déjà une responsabilité civile et une individuelle accident, vous rapportez l'attestation délivrée par votre assureur.

L'assurance scolaire « **Individuelle accident** » est exigée par l'Education Nationale et notamment pour toutes les sorties culturelles organisées par l'établissement scolaire (voyages, piscine...).

### ABSENCE :

- Toute absence doit être notifiée par écrit en indiquant la date et le motif de l'absence. Ce document est disponible sur le site de l'école, rubrique « documentation ». Il ne vous sera pas remis d'autres documents papier. L'appel téléphonique **est obligatoire** dès que possible et doit être complété par ce document. L'adresse mail de l'école ne doit pas être utilisée pour cet usage.

- A partir de fin septembre, les absences pourront être signalées directement aux enseignants concernés grâce à l'application Educartable. Vous recevrez des renseignements sur cette application dès qu'elle sera en fonction.

- Les absences pour convenance personnelle (vacances) sont soumises à une autorisation de l'inspectrice de la circonscription.

- Nous ne sommes pas autorisés à garder les enfants dans les classes pendant les récréations. D'autre part, les médicaments sont interdits à l'école sauf protocole particulier.

### **Rappel Règlement :**

#### **Maternelle et élémentaire**

Respecter les horaires afin de permettre le bon déroulement des activités.

Ne pas laisser entrer d'objet dangereux à l'école.

Ne pas laisser entrer d'objet inspirant la convoitise ou l'échange (les montres connectées sont interdites, les cartes de collection...)

Ne pas régler les conflits des enfants à l'école, ceux-ci seront réglés par le personnel de l'école. Pour les enfants, un règlement de cour de récréation précise les règles de vie en collectivité à respecter.

Les vêtements et le matériel des élèves doivent être marqués à leur nom.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée (les ventres dénudés, les fines bretelles et les tenues à l'effigie des clubs sportifs sont interdits, pas de maquillage). Pour des raisons de sécurité les chaussures ne maintenant pas le pied (tongs, claquettes, mules, sabots...) sont proscrites.

Tout objet ou vêtement non récupéré en fin d'année scolaire sera donné à une association caritative à la rentrée suivante.

#### **Cantine et périscolaire**

Pour toutes questions concernant la cantine et le périscolaire merci de vous adresser à la mairie responsable de ces services.

#### **DIVERS :**

**Toute correspondance avec l'école doit être mise sous enveloppe et merci d'y indiquer le nom de l'enfant ainsi que la nature de l'envoi (ex : scolarité, voyage scolaire...).**

Des informations concernant l'école vous seront adressées par mail.

En cas de changement de coordonnées (mail + téléphone) en cours d'année scolaire, **n'oubliez pas de nous prévenir.**

Les papiers sont à retourner par l'intermédiaire de l'enfant qui vous les a remis. Les paiements pour un même objet peuvent être regroupés par famille.

## **Pot d'accueil jour de rentrée**

Un pot d'accueil est proposé par l'Ogec aux parents pour démarrer cette année sur la cour de l'école. Il aura lieu de 8h35 à 9h15.

## **Projet Pédagogique**

Le thème de cette nouvelle année sera l'**Environnement**. Des informations sur les activités et sorties en lien avec le projet vous seront transmises ultérieurement.

Merci de votre attention.

Mme Morel